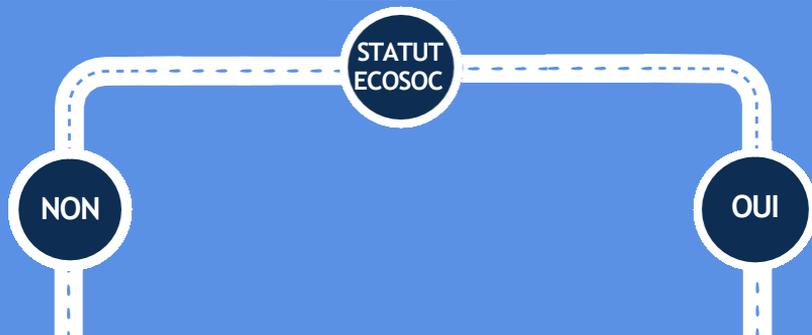


Comment les représentants d'ONG peuvent participer aux réunions et conférences du Palais des Nations?

VOTRE ONG EST-ELLE DOTÉE DU STATUT CONSULTATIF AUPRÈS DE L'ECOSOC ?



ONG SPÉCIALISÉES ET ONG ASSOCIÉES À L'OMS, LA CNUCED, LA DCG ET À D'AUTRES ENTITÉS DES NATIONS UNIES

peuvent être invités à participer à des réunions et conférences des Nations unies en raison de leur expertise ou de leur partenariat.

1 ACCRÉDITATION ANNUELLE

Chaque année, les ONG doivent renouveler leur accréditation annuelle auprès de l'ONUG. Pour le faire, suivez les étapes en cliquant sur les liens suivants : [Accréditation et badges d'accès](#). Une accréditation temporaire peut également être demandée.



Pour plus d'informations, veuillez lire les conditions de participation ou contacter l'organisateur de la réunion.

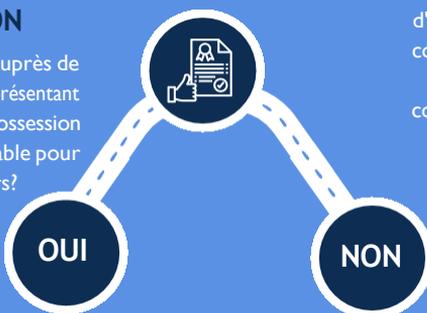
2 LA RÉUNION EST-ELLE SUR LA PLATEFORME INDICO ?



La réunion pourrait être privée. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions de participation ou contacter l'organisateur de la réunion.

3 INSCRIPTION

Êtes-vous accrédités auprès de l'ONUG en tant que représentant de votre ONG et en possession d'un badge d'accès valable pour l'année en cours?



Quand en possession d'un badge d'accès de l'ONUG, les représentants des ONG ont accès aux locaux du Palais des Nations. Cependant, la plupart des réunions et des événements des Nations Unies nécessitent une inscription et une approbation, via la plateforme d'inscription en ligne [Indico](#).

Inscrivez-vous à la réunion qui vous intéresse sur la plateforme d'inscription en ligne de l'ONUG, [Indico](#). Ensuite, attendez de recevoir votre courriel de confirmation contenant votre code QR pour accéder aux locaux de l'ONU.

Liens Utiles:

Unité de liaison avec les ONG : <https://www.ungeneva.org/fr/engage/civil-society>
Calendrier des réunions ONUG : <https://www.ungeneva.org/fr/meetings-events>
Service des ONG de l'ONU-DAES : <http://csonet.org/index.php?menu=128>
Base de données iCSO : <https://esango.un.org/civilsociety/login.do>
UN TV Webcast : <https://media.un.org/en/webtv>



Veuillez noter que l'ONUG n'est pas en mesure de faciliter les procédures de demande de visa ni de couvrir les frais de voyage et d'hébergement.



Des informations sur l'accessibilité à l'ONUG sont disponibles en cliquant le lien suivant : www.ungeneva.org/fr/about/accessibility